



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation Interministérielle
aux Grands Evénements Sportifs**

Paris, le 10 juin 2022

**Le Délégué interministériel aux Grands Evénements Sportifs,
et délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques**

à

Madame la Première Ministre

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Madame la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Objet : Rapport sur l'organisation de la finale de la Ligue des Champions de l'UEFA le samedi 28 mai 2022 au stade de France et le renforcement du pilotage des grands événements sportifs.

La France a une grande expérience et une expertise reconnues au plan international qui lui permettent d'accueillir avec succès, chaque année, des dizaines de grands événements sportifs internationaux sur l'ensemble du territoire national, comme cela a été le cas de l'UEFA Euro masculin en 2016, du Championnat du Monde de handball 2017, de la Ryder Cup en 2018, de la Coupe du monde féminine de football en 2019 ou des récents Internationaux de France de Tennis au stade Roland Garros en 2022.

Cette compétence s'exerce dans un cadre clair de partage des responsabilités entre les différents acteurs, l'Etat, les collectivités territoriales, les organisateurs et les opérateurs associés. Ce modèle de gouvernance et ce savoir-faire incontestable ont permis de préparer la Finale de la Ligue des Champions au stade de France entre l'équipe du Real de Madrid et l'équipe du Liverpool FC, dans un délai de seulement 3 mois, à partir du 25 février, au lieu de 18 mois en situation normale.



Concernant l'équipe de Liverpool, le renseignement sur ses supporters a établi qu'ils ne s'étaient pas particulièrement fait remarquer défavorablement depuis le début de la campagne européenne, ni au cours des années précédentes, par des comportements imputables à des hooligans violents, mais plutôt par une culture des déplacements de personnes sans billets, en très grand nombre, pour témoigner de leur soutien à leur équipe.

Cette donnée a suscité une réflexion collective avec les organisateurs (Union européenne des associations de football, Fédération Française de Football), avec les collectivités territoriales (Ville de Paris, Ville de Saint-Denis & EPT Plaine-Commune), le Ministère de l'Intérieur (dont la préfecture de Police et la préfecture de Seine-Saint-Denis, la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et les opérateurs de transport aérien et ferroviaire (Aéroports de Paris, SNCF, RATP) sur la création de zones de visionnage -Fan zones- pour accueillir et canaliser ces personnes sans billets, sur le régime de la consommation d'alcool dans l'espace public et dans le stade et sur un plan de mobilité adapté à travers la Manche.

Les faits ont montré que les espaces de visionnage ont rempli leurs objectifs et aucun fait notable de violences n'a été signalé sur les sites choisis ni à leurs abords en raison de comportements excessifs d'alcoolisation massive.

S'agissant des événements sportifs se déroulant au stade de France à Saint-Denis (93), le dispositif est éprouvé de longue date en dépit de contraintes particulières à ce site : enclavement entre les autoroutes A1/A86, le canal de Saint-Denis et au milieu d'un tissu urbain dense qui rend malaisée la gestion des flux. Cette complexité devrait s'accroître dans les prochaines années avec la liaison par la passerelle au-dessus de l'A1 reliant le stade au Centre Aquatique Olympique (CAO) et, pendant les Jeux, avec la proximité du village des athlètes olympiques et paralympiques situé à moins de 2 km.

La Fédération Française de Football (FFF) organise en moyenne, depuis 1998, 4 matchs de football par an au stade de France sans avoir jamais connu ni rencontré un niveau d'incidents à la hauteur de ceux qui se sont produits le samedi 28 mai au soir lors de la Finale de la Ligue des Champions. Il s'agissait de la 3^{ème} finale de la Ligue des Champions organisée au stade de France (2000, 2006, 2022).

Toutefois, en dépit de l'expertise éprouvée des organisateurs et de l'exploitant du site, des alertes récentes sur des mouvements de foule et des engorgements de moindre gravité ont été constatés, ainsi que quelques incidents relevés lors des matchs de rugby du tournoi des 6 nations les 12 février et 19 mars et à l'occasion de la finale de la Coupe de France de football le 07 mai.

Les causes identifiées tiennent, de l'avis des principales parties prenantes, au-delà des comportements individuels et collectifs des supporters, à une nécessité d'atteindre collectivement un niveau de concertation, de réactivité et de mobilisation des moyens de sécurité et des réflexes de coordination dans la mise en œuvre de mesures correctrices lorsque celles-ci sont rendues nécessaires par l'apparition de difficultés.

Le samedi 28 mai 2022, un afflux mal maîtrisé, au sud du stade de France, de public excédentaire sans billets ou avec des faux billets, dans des proportions inédites, a rapidement saturé un dispositif de sécurité et de contrôle insuffisamment agile pour être en capacité



d'absorber ou de répartir différemment une pression alimentée par des difficultés de gestion des transports en commun arrivant à Saint-Denis, notamment par la ligne D du RER.

Des incidents graves en ont été la conséquence, en raison de la conjonction avec des phénomènes de délinquance, là aussi d'une ampleur inhabituelle. Des scènes très médiatisées d'opérations de rétablissement de l'ordre dans le cadre d'une rencontre sportive internationale, qui portent un grave préjudice à l'image de la France, ont suscité des interrogations de la part d'observateurs extérieurs sur la capacité de notre pays à livrer et à réussir les grands événements sportifs dont nous aurons prochainement la responsabilité, en premier lieu en 2023 et 2024, la Coupe du Monde Rugby à XV puis les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le rapport, qui m'a été demandé par la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, dans un délai de réalisation de 10 jours, rend compte de l'analyse des facteurs principaux qui se sont enchaînés et qui ont abouti à ces défaillances dans la gestion des flux et de la sécurité sur la voie publique.

Il ne prétend pas à l'exhaustivité d'une enquête telle qu'aurait été en mesure de la réaliser un ou plusieurs corps d'inspection de l'administration, avec les ressources qui sont les leurs. Il ne se substitue pas non plus, ni à l'enquête confiée par l'UEFA à M. Tiago Brandão RODRIGUES, ni aux investigations judiciaires diligentées par le Parquet de Bobigny sur le signalement du préfet de Police afin de comprendre comment la fraude à la billetterie a pu être possible dans de telles proportions, avec quelles mécaniques et avec quelles complicités.

Ces dysfonctionnements, au-delà des réponses conjoncturelles qu'ils appellent, sont l'opportunité d'évaluer nos modalités de préparation et d'organisation des grands événements sportifs de portée internationale et en particulier l'état de notre préparation et de notre organisation collective à 1 an et 3 mois de la Coupe du monde de Rugby 2023 et à 777 jours des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en France.



I – Analyse synthétique de l’organisation de la soirée du 28 mai

1. Préparatifs de la Finale du 28 mai au regard des risques attendus

L’invasion de l’Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a poussé l’UEFA à prendre la décision, dès le 25 février, de délocaliser la finale de la Ligue des Champions 2022 du stade Krestovsky à Saint-Petersbourg au stade de France à Saint-Denis, avec l’accord du Président de la République. Ce match exceptionnel a donc été préparé dans un délai contraint de seulement 3 mois, au lieu de 18 mois en temps normal.

L’organisation de cette finale a fait l’objet d’un travail collaboratif et constructif incluant les organisateurs (l’UEFA et la FFF), les collectivités territoriales (les villes de Paris et de Saint-Denis), l’Etat (la DIGES, la CNSJ, la Préfecture de Police, la Préfecture de Seine-Saint-Denis, la DGAC) et les opérateurs de transports (la RATP, la SNCF, ADP, Ile de France Mobilités).

Ce groupe de liaison installé à partir du 4 mars à l’initiative de la DIGES, a notamment permis de favoriser les relations entre les organisateurs et les institutions françaises, facilitant une bonne transmission de l’information et une adaptation des dispositifs aux demandes des clubs et des opérateurs impliqués dans le dispositif.

Seize (16) réunions de travail ont été organisées entre le 04 mars et le 28 mai, soit au niveau du Délégué interministériel aux grands événements sportifs (DIGES), soit au niveau du préfet de Police ou de son directeur du cabinet, soit au niveau du préfet de Seine-Saint-Denis.

Outre l’enjeu habituel d’éviter les croisements de supporters aux abords du stade, la qualification en finale du Liverpool FC le 3 mai a fait apparaître un autre enjeu singulier : accueillir des dizaines de milliers de supporters anglais sans billets (entre 50 000 et 70 000 selon les estimations de la Direction du Renseignement de la Préfecture de Police (DRPP) et de la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme (DNLH) du 25 mai et en référence avec la finale de la Ligue de Champions à Madrid en 2019 avec les équipes de Liverpool et de Tottenham) venant soutenir leur équipe à Paris et éviter leur regroupement en grand nombre aux portes du Stade de France.

La volonté du club de Liverpool de recevoir la totalité des billets en format papier (contre 40% pour le Real Madrid) a été indiquée le 19 mai par l’UEFA, mais cela n’a pas suscité de questionnement particulier sur les risques de fraudes.

Concernant la mobilité internationale, le travail préparatoire a permis d’identifier les provenances d’une partie des supporters et leurs modes de déplacements par voie aérienne, routière et ferroviaire. Des écarts importants ont été constatés au final dans la fiabilité des données communiquées par le club de Liverpool :

- 160 bus avaient été annoncés pour les supporters de Liverpool dont les stationnements étaient prévus aux abords du Stade de France, seulement 68 bus se sont garés.
- 140 bus étaient prévus pour le Real de Madrid, 140 bus se sont effectivement garés.



Des dérogations aux interdictions de décollage de nuit à l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle ont été demandées par le préfet de Police et accordées par la DGAC pour permettre le retour dans leur pays d'origine des supporters après le match. Les autorités aéroportuaires et les services de sécurité se sont adaptés et ont mis en place des dispositifs d'accueil pour organiser l'arrivée et le départ des très nombreux vols charters de supporters.

Afin de prendre en compte la singularité de cet événement et l'afflux annoncé de supporters sans billets en grand nombre, différentes dispositions ont été mises en œuvre :

- a. La mise en place d'un périmètre de sécurité autour du stade de France à partir de 12h00. Ce périmètre était doublé de manière inédite par un contrôle des billets aux points de pré-filtrage, testé lors de la finale de la Coupe de France le 07 mai 2022 entre le FC Nantes et l'OGC Nice.
- b. L'autorisation de la vente d'alcool à emporter au sein du périmètre de sécurité puis à l'intérieur du Stade de France, afin d'inciter les supporters à arriver tôt puis à entrer rapidement dans le stade pour fluidifier les entrées de manière progressive. Après un débat avec les deux préfetures et la ville de Saint-Denis, la vente d'alcool a été autorisée au sein du périmètre de sécurité jusqu'à 18h00 puis à l'intérieur du stade de France à compter de 18h00, à la demande et en accord avec l'organisateur. Les élus de Saint-Denis ont regretté que les commerçants de la rue Jules Rimet ne bénéficient pas d'une mesure administrative symétrique avec le Stade après 18h00.
- c. La création de zones de regroupement et/ou de visionnage pour les supporters : afin de maîtriser les risques de rassemblements spontanés et éparpillés à Paris et Saint-Denis, deux zones de regroupement à destination des supporters du Real Madrid CF et du Liverpool FC ont été organisées et financées par la FFF. Un accord a été trouvé entre la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, la préfecture de Seine-Saint-Denis, la préfecture de Police et la Mairie de Paris sur ces deux initiatives, permettant de disposer de superficies d'accueil suffisantes en proportion des volumes attendus.

Ces fan zones n'ont pas été la cause ni le théâtre de troubles à l'ordre public et peuvent objectivement être considérées comme une réussite organisationnelle et opérationnelle en parvenant à leur mise en place en 10 jours, même s'il apparaît qu'elles n'auront pas suffi à convaincre toutes les personnes non détentrices de billets à ne pas se rendre au Stade.

La zone de regroupement des supporters madrilènes se situait dans la partie publique du Parc de la Légion d'Honneur et était ouverte de 12h00 à 17h00. Elle pouvait accueillir jusqu'à 5 000 personnes. Cette zone a ensuite servi pour permettre aux habitants de Saint-Denis, sur inscription préalable, de visionner le match en plein-air.

La zone de regroupement et de visionnage des supporters de Liverpool, également ouverte au grand public, était organisée sur le Cours de Vincennes à Paris 11^{ème}, 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Elle a été ouverte de 14h00 à 00h30 et a accueilli jusqu'à 45 000 personnes, sans troubles notables à l'ordre public et dans une ambiance festive. Des variations de jauge ont été observées ponctuellement au fur et à mesure des entrées et des sorties, sans que cela n'amène des difficultés d'accès ou des situations de surcharge.



- d. Les adaptations des autorités de transports terrestres. Afin de permettre les déplacements des supporters vers le stade, avant et après le match, les travaux de la ligne du RER B ont été suspendus le samedi 28 mai et la durée d'exploitation des métros et des RER a été étendue le soir du match, jusqu'à 1h15 pour le métro ligne 13 et jusqu'à 1h35 pour le RER B.
Par ailleurs la SNCF a assuré de façon inédite la desserte de Roissy CDG en fin de match.
- e. En complément, les animations festives et sportives d'exhibition du Trophée ont été organisées sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris et devant la Basilique de Saint-Denis. Un dîner de gala a été organisé au Carrousel du Louvre pour 600 invités le 27 mai.
- f. En matière de sécurité préventive, la mobilisation de la Coordination nationale pour la sécurité des Jeux (CNSJ), du cabinet du Directeur général de la police nationale (DGPN) et du Service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS) a permis :
- d'une part, afin de prévenir le risque terroriste, de diligenter 12 952 enquêtes administratives de sécurité sur le fondement du Décret n°2022-790 du 06 mai 2022 portant application de l'article L. 211-11-1 du code de la sécurité intérieure à la finale 2022 de la Ligue des Champions. 90 avis défavorables ont été rendus.
 - d'autre part de stimuler le *continuum* de sécurité en matière de cybersécurité en créant une synergie partenariale entre l'UEFA, la FFF, le consortium du Stade de France et l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information. (ANSSI)

2. La journée du 28 mai jusqu'au déclenchement de la crise

2.1 L'exploitation du renseignement

L'exploitation du renseignement sur des matchs précédents s'agissant des déplacements de supporters de Liverpool indiquait que ceux-ci ne se sont pas particulièrement fait remarquer défavorablement au cours des années précédentes par des actes de violences.

La référence au drame de Hillsborough en 1989 -97 morts- pour lequel la responsabilité des organes de sécurité a été pointée, a cependant amené à concevoir un dispositif ferme de maintien de l'ordre en tenue anti-émeutes afin d'être en capacité de répondre à un risque de phénomènes collectifs de hooliganisme et de dévastation, comme cela avait été le cas à Marseille le 13 juin 2016 lors du match Angleterre-Russie.

Le phénomène de déplacements en masse de supporters pour accompagner et encourager leur équipe par leur présence n'est pas spécifique au club de Liverpool. Il y a une vingtaine de jours, une finale de Ligue Europa s'est jouée en Espagne à Séville, entre l'Eintracht de Francfort et les Glasgow Rangers. Elle s'est terminée sans incident notable, en dépit de quelques bagarres localisées, bien que des milliers de supporters des deux équipes, dont le nombre a été estimé à 130 000, pour un stade d'une capacité de 57 600 places, n'aient pas été détenteurs de billets.



2.2 Les moyens de sécurisation

Des ressources importantes avaient été prévues par les différentes parties prenantes :

- a. La FFF était chargée par l'UEFA des missions de sécurité et de mobilité de la responsabilité des organisateurs dans le stade et aux abords du stade, ainsi que du fonctionnement des zones de visionnage.

Elle a mobilisé un volume plus important d'agents de sécurité qu'habituellement : 1 680 agents de sécurité soit +17% par comparaison avec la finale de la Coupe de France le 07 mai précédent (1 400 agents), dont 580 affectés au préfiltrage et au contrôle des portes. Ces agents étaient positionnés sur les accès au stade, d'une part sur les 18 portes d'entrée à raison de 212 agents en totalité et d'autre part sur 12 points de préfiltrage sur la voie publique, assez en amont du parvis et des grilles, à raison de 258 agents répartis comme suit :

- o accès en provenance du RER D, 10 lignes de palpations équipées par 41 agents ;
- o accès en provenance du RER B, 20 lignes de palpation équipées par 56 agents ;
- o accès depuis le métro ligne 13, 20 lignes de palpation équipées par 38 agents ;

- b. Pour ce qui concerne les services de l'Etat, sur le fondement de l'article R*122-54 du code de la sécurité intérieure, le préfet de Police a la charge de l'ordre public, notamment la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, dans les départements des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94) ainsi que sur les emprises des aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris-Orly, dans les conditions prévues par les articles 73 et 73-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

Les préfets des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, dans leurs départements respectifs composant l'agglomération parisienne, sont placés sous l'autorité du préfet de Police et concourent à l'exercice, par ce dernier, de ses responsabilités en matière d'ordre public, qu'il peut leur déléguer.

Le préfet de Seine-Saint-Denis n'a pas reçu cette délégation du préfet de Police et n'exerce donc pas de compétences en matière d'ordre public dans ce domaine sur ce territoire.

Sur les besoins de renfort en forces de la réserve nationale, en complément des moyens propres de la préfecture de Police sur lesquels il exerce directement son autorité, le préfet de Police a mobilisé 29 unités de force mobile dédiées respectivement au périmètre du Stade de France et à la fan zone de Saint-Denis (11), à la fan zone du cours de Vincennes (6), aux aéroports (2), aux gares de Chatelet les Halles et Nation (4), aux sites sensibles tels que les Champs-Élysées (4) et à des missions de réserve d'intervention ou de prolongation du dispositif dans la nuit (2).



Ces moyens nationaux étaient complétés sur le secteur du Stade de France par 2 sections –environ 30 effectifs- des compagnies d'intervention de la Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC), des effectifs en civil pour des missions d'observation et de renseignement et des moyens de lutte anti-drone.

Le service de circulation prévoyait 51 effectifs à partir de 16h00.

Le dispositif de sécurité publique mis en œuvre par une autre Direction opérationnelle de la préfecture de Police, la Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), comprenait 326 effectifs affectés à la sécurisation des transports en commun (78), au traitement des procédures judiciaires (39), et à la lutte contre la criminalité (209 effectifs des Compagnies de sécurisation (CSI) et des BAC territoriales) déployés sur les cheminements en direction du stade et à distance de celui-ci, sans être intégrés au service d'ordre du Stade.

Par comparaison, 162 policiers avaient été engagés sur ces missions d'anti-criminalité le soir de la Coupe de France.

Le Poste de commandement opérationnel du stade de France (PCO) a été activé à 12h00 pour une mise en place du périmètre de sécurité à la même heure et pour une ouverture des portes au grand public à 18h00. Il était placé sous l'autorité du préfet, directeur du cabinet du préfet de Police.

Les opérations à l'échelle de l'agglomération étaient pilotées par le préfet de Police depuis le centre d'information et de commandement de la Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC).

Le dispositif d'ordre public et de sécurité publique du Stade de France était donc configuré à hauteur de 1 300 effectifs. Il s'inscrit dans la continuité d'une préparation sérieuse et sans aucune intention de minimisation des enjeux sécuritaires autour de ce match de renommée internationale.

Au total, 6 800 policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers ont été déployés pour assurer la sécurité de l'évènement sur les différents sites parisiens et dionysiens.

Les Villes de Saint-Denis et de Paris ont par ailleurs, sur leurs territoires respectifs, mobilisé leurs moyens de patrouilles de Polices Municipales dans des proportions ignorées.

C'est donc dans l'exécution que les problèmes sont survenus.

2.3 La gestion des flux

L'élément déclencheur principal résulte de la massification d'une foule de spectateurs sur l'espace public au niveau des points de pré-filtrage, spectateurs dont une part significative était démunie de billets ou munie de faux-billets.



Selon l'analyse des flux de transports, la répartition des arrivées près du stade s'est établie comme suit :

- 21 000 en cars (450 bus ont été comptabilisés dont 140 cars du Real de Madrid soit environ 7 000 personnes, et 68 cars du Liverpool FC soit environ 3 400 personnes),
- 6 000 en taxis et chauffeurs privés (source PP),
- 4 100 en véhicules particuliers,
- 79 200 personnes sont arrivées, sans difficultés majeures, par les transports en commun dans les gares autour du stade, donc nettement plus qu'habituellement où cette proportion est de 60% de la capacité du stade (48 à 50 000) :
 - RER B : 6 200 contre 21 600 habituellement (sources RATP le soir du match, réévaluée à 10 500 par la suite) ;
 - RER D : 37 000 contre 9 600 habituellement ;
 - Ligne 13 : 36 000 de 16h00 à 21h00, contre 16 800 habituellement ou même 30 000 le soir de la finale de la Coupe de France.

Ces données capacitaires sont estimées par les agents opérationnels en fonction des jauges des matériels roulants et du niveau de remplissage des trains à partir de ratios préétablis (1 train très rempli = X voyageurs). Elles sont indicatives mais pas corroborées par des capteurs techniques permettant de disposer de résultats objectifs. La capacité d'une rame de la ligne B est de 1 600 voyageurs quand une rame de la ligne D peut transporter jusqu'à 2 400 personnes ; les trains des lignes B et D transportent aussi les voyageurs du quotidien en plus des spectateurs

L'indication selon laquelle 35 000 personnes excédentaires, sans billets ou munies de faux billets, se sont retrouvées aux abords du stade est à relativiser, car ce nombre de 35 000 correspond à la déduction entre le volume total de personnes arrivées par tous moyens jusqu'au stade de France et le nombre de spectateurs comptabilisés dans le stade.

Or, sur la proportion de personnes réellement transportées jusqu'aux gares d'arrivée autour du stade, par le métro ou le RER, elle est de l'ordre de 31 200 au-dessus des flux habituels un soir de match (79 200 – 48 000) et il n'existe pas de possibilité de quantifier précisément par catégories entre les riverains, les personnes de passage et les spectateurs. Ceux-ci étaient indubitablement, pour cette fin de journée de samedi, en très grande majorité.

S'agissant des retours, même si ceux-ci ne sont pas comptabilisés par les opérateurs de transport, la SNCF a témoigné de flux importants : « A 22h52 (58^{ème} minute du match), juste après la mi-temps, le dispositif d'accueil en gare de la Plaine Stade de France (RER B) a été remis en place suite à l'affluence de voyageurs souhaitant revenir à Paris ». La RATP n'a pas été en mesure de fournir d'autres données. Elle a estimé à 20 000 le volume de retours vers Paris par la ligne 13 après la fin du match à 23h30.



Il est donc difficile de documenter plus précisément cette proportion de 30 à 40 000 supporteurs en situation d'être démunis de billets ou porteurs de faux-billets désignés par le préfet de Police dans son rapport d'incidents du 29 mai 2022.

Le préavis de grève des agents de la RATP sur la ligne B sud –jusqu'à Gare du Nord- a été déclenché le 24 mai au soir, à J-4 du match. Les prévisions de perturbation sur cette ligne B indiquaient 2 trains sur 3 avec rupture de l'interconnexion RATP/SNCF à Gare du Nord et 4 trains sur 5 entre 17h00 et fin de service. L'offre de transport sur les lignes métro 13 et 12 notamment a été renforcée.

Plus de 300 agents de station et plus de 150 agents du service de sécurité de la RATP (GPSR) ont été mobilisés sur les sites critiques. Côté Sûreté SNCF (SUGE), 18 équipes ont été déployées.

Les liaisons opérationnelles avec la Police étaient assurées notamment au centre de coordination des opérations de sécurité de la préfecture de Police (CCOS) par des cadres de haut niveau, mais pas au PC du stade de France où cette mission est mutualisée avec la SNCF. Dès le 26 mai, les messages d'information voyageurs diffusés invitaient à emprunter les autres lignes allant au Stade de France, notamment le RER D dont l'offre avait été renforcée par SNCF Transilien.

Dans le cadre de la préparation du match lors d'une réunion tenue le vendredi 27 mai entre la Préfecture de Police et les opérateurs de transport, il a été décidé, compte tenu de la suspension de l'interconnexion à Gare du Nord, d'orienter les flux à partir de Châtelet sur le RER B ou D en fonction de la saturation des lieux et les supporteurs en provenance de la fan zone du Cours de Vincennes depuis la Gare de Lyon vers le RER D. La FFF n'a pas été invitée à cette réunion.

Ainsi, il a été relevé qu'environ 12 000 supporteurs britanniques, à la suite d'annonces ciblées vers ceux munis de billets présents dans la Fan Zone afin de les inviter à rejoindre le stade, avaient quitté celle-ci à partir de 17h00 pour se diriger vers le stade depuis la station Nation en grande majorité.

La consigne d'orientation des voyageurs vers le RER D et la ligne 13 au détriment de la ligne B a été renouvelée au cours de l'après-midi sur le réseau.

Sur la ligne 13, le trafic a été jugé plus important qu'à l'accoutumée, l'ensemble des correspondances étant chargées. S'agissant du RER B, 6 trains sans rupture d'interconnexion à Gare du Nord entre 19h30 et 20h30 ont acheminé de l'ordre de 10 500 voyageurs de la Gare du Nord dans la direction du Stade de France.

Du strict point de vue de l'exploitation du réseau, aucun incident technique n'a impacté les lignes concernées sur la période critique. La fréquentation était forte, mais n'a généré aucun incident, et les voyageurs ont été acheminés sans difficulté.

Compte tenu du volume très significativement supérieur de supporteurs transportés et de la sous-utilisation importante du RER B, le dispositif de transport a été performant. En revanche le dispositif d'information et son adaptation ont été défaillants.



2.4 Les mesures de filtrage

Les informations communiquées à la suite du mouvement de grève sur le RER B ont donc conduit à reporter une très grande partie des voyageurs sur le RER D, qui ont par la suite occasionné dès avant 19h00 des congestions significatives entre les sorties des transports en commun et les points de préfiltrage, du fait des limites physiques des lieux qui rendent inopérantes un déploiement plus massif de stadiers sur le trottoir côté est de l'avenue du Président Wilson dans le sens Paris-province, sous l'A86, au débouché du souterrain étroit et malaisé qui passe sous l'A1.

Ce souterrain est fréquemment la source d'engorgements et c'est à cet endroit précis qu'avaient déjà eu lieu des incidents, par exemple le 21 mai 2016 lors de la finale de la Coupe de France entre l'OM et le PSG, trois (3) semaines avant le match d'ouverture de l'Euro 2016, incidents qui avaient conduit à revisiter le dispositif de l'Euro.

La grève de la RATP était connue et ses conséquences sur l'orientation de flux aussi.

La FFF avait préparé une signalétique d'orientation à cet effet mais elle relate qu'au cours d'une réunion à la préfecture de Seine-Saint-Denis le 23 mai, la préfecture de Police a demandé de faire démonter les panneaux prévoyant l'orientation des voyageurs sortant du RER D vers le cheminement de sortie du RER B.

Il convient de préciser que ce choix avait été fait avant que le préavis de grève ne soit déclenché le lendemain (24 mai) et à la suite d'une erreur d'aiguillage des supporters niçois constatée lors de la finale de la Coupe de France le 07 mai.

Il aurait été souhaitable que cette signalétique soit réinstallée dès le risque de perturbations connu, en toute connaissance de cause.

Le télégramme de service d'ordre n°4733 du 27 mai 2022 de la préfecture de Police fait état de la grève. Pour autant le basculement programmé des flux du RER B vers le RER D et vers la ligne 13 du métro n'a pas conduit à anticiper des alternatives pour adapter les schémas d'orientation des spectateurs, en particulier vers la zone du RER B, plus vaste, sous utilisée et se prêtant mieux à l'accueil d'une foule dense.

Le plan de service d'ordre de la préfecture de Police est explicite en traçant un itinéraire depuis la gare du RER D par l'avenue François Mitterrand et l'avenue des Fruitières en direction du souterrain qui passe sous l'A1 jusqu'au point de pré filtrage situé sous l'A86.

Un point d'aiguillage du public à l'intersection de l'avenue François Mitterrand et de l'avenue du Président Wilson aurait sans doute été plus adapté afin d'organiser des clapets de délestage par la large rue Francis de Pressensé vers les points d'accès à la sortie du RER B.

Il semblerait aussi, selon les déclarations orales du directeur du service d'ordre, qu'un grand nombre de personnes soit arrivé à pied depuis l'avenue du président Wilson en provenance de la rue du Landy, où les cars étaient bloqués par les barrages de circulation. Cette zone très en amont du stade n'est pas couverte par un dispositif de vidéoprotection.



De surcroît, si le dispositif de préfiltrage était configuré comme habituellement avec 10 lignes de palpations équipées par 41 agents en mesure de traiter correctement un flux de 10 000 personnes, il avait été décidé par la FFF, sur demande de l'UEFA, avec l'accord des autorités de Police, d'activer un double filtrage :

- D'une part des inspections visuelles des effets vestimentaires et des sacs pour des raisons de sécurité et de prévention du terrorisme ;
- D'autre part un contrôle de la validité des billets, soit par des stylos chimiques pour les billets papier, soit par des cartes électroniques pour des billets dématérialisés.

Ce choix de dispositif avait été mis en test pour la finale de la Coupe de France le 07 mai 2022, avec succès apparemment, mais dans ce cas uniquement avec des billets électroniques et avec un faible risque de faux billets.

Cette double tâche demandée aux stadiers a mis en difficultés les agents de sécurité. L'effet de fluidité recherché par les dispositifs de pré filtrages a été ralenti par ce double contrôle complexe de deux catégories distinctes de billets et interroge sur un détournement d'usage de la finalité des périmètres de protection.

En effet, selon l'article L226-1 du code de la sécurité intérieure, un périmètre de protection est institué par arrêté du préfet afin d'assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement exposé à un risque d'actes de terrorisme à raison de sa nature et de l'ampleur de sa fréquentation. Cet arrêté réglemente l'accès et la circulation des personnes au sein de ce périmètre, limité aux lieux exposés à la menace et à leurs abords, et définissant ses points d'accès.

Son étendue et sa durée sont adaptées et proportionnées aux nécessités que font apparaître les circonstances. Le détail des vérifications –inspection visuelle des effets vestimentaires, des sacs et des bagages, interdiction du transport d'artifices ou d'articles pyrotechniques...-, auxquelles les personnes sont soumises avec leur consentement et les catégories d'agents habilités à procéder à ces vérifications sont précisées.

Ces opérations sont réalisées par des officiers de police judiciaire, assistés d'agents de police judiciaire, qui peuvent eux-mêmes se faire assister par des policiers municipaux ou des agents de sécurité privée, sous la condition que les OPJ exercent en permanence un contrôle effectif de ces catégories de personnel en assistance.

L'arrêté n°2022-00503 du préfet de Police prévoit toutes les dispositions nécessaires en matière de contrôles pour raisons de sûreté, mais en aucune façon il n'indique que l'accès au périmètre est conditionné aussi à une procédure de vérification d'un titre d'accès au stade.

Cette initiative consistant à doubler mesures de filtrage anti-terroriste et mesures de contrôle des billets, s'ajoutant à un flux plus massif de personnes et à l'absence d'alternative de délestage, a saturé le point de passage, notamment lorsque les vérifications des faux tickets qui seront décrites ci-après, ont abouti au dysfonctionnement systémique des contrôles.

Dans ce contexte, les mesures correctrices prises dans l'urgence par la Police, en réaction plutôt qu'en anticipation, ont mis vingt-huit minutes à être déployées –instructions données à partir de 18h50 par le PC et mise en place réalisée à 19h18- alors que l'engorgement était déjà massif au point de préfiltrage –estimé à 15 000 personnes- et sans possibilité de retour en arrière pour le public, sauf à organiser un cheminement encadré.



Ce plan a montré sa difficulté à évoluer et à s'adapter avec agilité à un flot plus important et prévisible en provenance du RER D, conduisant à son embolie puis à sa rupture.

S'agissant des accès routiers au stade et de la circulation routière, celle-ci s'est révélée également particulièrement difficile, conduisant certains automobilistes à rejoindre le stade à pied en longeant l'accotement de l'A1.

Il est remarqué par le Consortium du stade de France que la situation et l'expérience spectateur se dégradent au fil des années avec une réduction forte des effectifs de Police en mission de régulation –environ 90 personnels dans le passé, réduits parfois à seulement 12 effectifs dans la période actuelle- et des incidents de plus en plus récurrents sur la voie publique. 51 effectifs assuraient ces missions le soir du 28 juin.

Les projets de réorganisation des liaisons A1-A86 par l'intermédiaire de la construction de l'échangeur Pleyel et de la déconstruction des bretelles de l'A1 au niveau des Portes de Paris en 2023 participeront à l'apaisement de la zone mais il est probable que la situation restera tendue jusqu'à cette période et y compris pendant les Jeux lorsque ce secteur, qui devra faire l'objet de la plus grande attention, connaîtra l'intensité des mouvements vers et depuis le village des athlètes à Saint-Denis destiné à héberger 14 000 personnes, de l'ordre de 120 véhicules par heure de tous les gabarits.

2.5 La fraude à la billetterie

Cette situation a été aggravée par un grand nombre de faux billets qui ont enrayé d'abord le dispositif des préfiltrages, en faisant même douter l'UEFA et la FFF du bon fonctionnement des stylos chimiques, puis les passages aux tripodes.

La Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, dans son raisonnement en sept points exposé lors de son audition au Sénat, a objectivé les étapes successives qui établissent une cohérence factuelle entre le nombre de personnes excédentaires non munies de billets qui ont pu être tenues pour beaucoup d'entre elles à distance du stade, ou celles munies de faux billets, visuellement très ressemblants avec des vrais billets, qui ont été comptabilisés par les incidents de validation au niveau des tripodes du stade (2 589 billets inconnus recensés par l'opérateur Orange).

La contribution de la FFF a établi qu'aux tripodes des portes X, Y et Z, dédiées aux supporters de Liverpool, 1 644 faux billets (soit 66% du total des 2 589 faux billets), ont été scannés sur un total de 15 000 tickets sur ces 3 portes, soit 1 billet sur 10.

Trois (3) billets en particulier ont été dupliqués des centaines de fois, avec une bonne qualité de contrefaçon visuelle sur un support cartonné allant bien au-delà de la simple photocopie, le même code barre étant utilisé dans un cas 760 fois, dans un autre 744 fois et dans un troisième cas 360 fois.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les phénomènes d'obstruction constatés aux préfiltrages se sont reproduits au niveau des tripodes, empêchant les personnes en possession de billets valides de pouvoir entrer dans le stade.



Dans les situations qui ont pu être analysées par la FFF, des personnes ont acheté des billets très chers de bonne foi, en pensant pouvoir rentrer au Stade de France, et des personnes naïves ou faussement naïves ont acheté des billets au tarif de 50 €, malgré une fourchette de prix pour ce match de 80 à 690 €.

Aucun incident de faux billets n'avait été constaté lors des récents matchs de l'équipe de France ou lors de la finale de la Coupe de France.

Or le risque de faux billets, bien qu'il n'ait pas été mis en évidence lors des réunions préparatoires au même plan que la problématique des très nombreux supporters sans billets, environ 50 000 personnes annoncées par les services de renseignement, était connu de l'UEFA à la lumière de faits antérieurs, par exemple 100 faux billets en 2009 à Rome lors d'un match Barcelone / Manchester United ou bien 50 fans de Liverpool à Paris en 2018 sur 2 000 supporters lors du match contre le PSG, ou bien encore 4 fans de Liverpool interpellés avec des billets falsifiés en 2019 à Leipzig.

C'est pourtant la première fois qu'une fraude, dans de telles proportions, a été constatée.

L'enquête diligentée à la demande du Gouvernement français par l'UEFA sur la fraude à la billetterie devra déterminer les raisons qui ont conduit ses dirigeants à autoriser l'allocation de 20 000 billets papier au club de Liverpool, malgré l'intention initiale de généraliser la billetterie électronique et malgré un risque plus grand de falsification en comparaison d'une billetterie numérique. Il n'y a pas eu non plus d'adjonction d'une procédure de traçabilité renforcée, comme cela se pratique par exemple avec la remise du billet et d'un bracelet de couleur au poignet dans un site extérieur au périmètre du stade en échange d'une contre-marque nominative justifiant l'achat du billet.

3. La gestion de la crise

3.1 L'enchaînement des faits jusqu'au basculement dans la crise

La chronologie des faits a été rapportée avec précision par le Ministre de l'Intérieur dans le document rendu public ayant servi de support à son audition le mercredi 1er juin, avec la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, par la Commission des lois et la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.

Ce match s'est déroulé dans une ambiance de tension quasiment dès le début du service d'ordre et des premières tentatives d'intrusion par les grilles du stade ont été signalées à partir de 14h00, puis de nouveau à partir de l'ouverture des portes à 18h00.

A 18h30, des arrivées massives de spectateurs sont constatées en provenance du RER D. Elles génèrent progressivement des accumulations difficilement résorbables sur le point de pré-filtrage de l'avenue du président Wilson. Les spectateurs sans billets, non triés en amont, et les spectateurs munis de faux billets papier, estimés par les stadiers à plus de 50%, mettent en



échec les vérifications par stylos chimiques, et obstruent physiquement les lignes de contrôle, en l'absence de circuit de sortie.

A partir de 18h45, différents incidents sont constatés sur le barrage de la passerelle de l'Ecluse ainsi que des tentatives d'intrusion dans le village UEFA situé sur le stade annexe au nord du stade de France et dans les parkings de celui-ci.

Simultanément, la pression s'accroît sur le barrage sous l'A86, dont les services de Police indiquent qu'elle était exercée par environ 15 000 individus. Au vu des périls que cette situation faisait peser sur l'intégrité physique des personnes, le préfet de Police donne l'instruction d'ouvrir le barrage pour éviter des phénomènes d'écrasement.

Ce choix était fondé et le seul possible pour éviter un bilan humain très grave qui aurait conduit à annuler le match si des circonstances dramatiques s'étaient produites.

3.2 Un phénomène de délinquance d'opportunité

Cependant, la rupture du périmètre de sécurité, aussi temporaire soit-elle, de 19h39 à 19h54 (15 mn) selon la main-courante de la FFF, a conduit au repli des forces, à l'intrusion de délinquants dans le dispositif et à l'occupation de la partie sud du mail autour du Stade de France par plusieurs milliers de personnes sans billets ou munies de faux billets au contact des grilles à hauteur des portes X, Y, Z et A.

Les nombreux faits de vols avec violences constatés par les policiers sur place, dans des proportions inédites, par 300 à 400 individus très mobiles selon leurs estimations et par les images circulant dans les médias, démontrent la présence d'un nombre important de délinquants venus en bandes pour commettre des actes de prédatations contre des supporters identifiés comme des touristes étrangers vulnérables.

En l'état des informations communiquées, 35 plaintes ont été déposées en Seine-Saint-Denis par 11 supporters anglais, 10 supporters espagnols et 6 touristes. Par comparaison, 3 plaintes avaient été déposées le soir de la Coupe de France et 21 individus interpellés.

Le soir de la Finale de la Ligue des Champions, 81 individus ont été interpellés : 29 interpellés aux abords immédiats du SDF, dont 14 britanniques, 52 dans un périmètre éloigné de 200 mètres du stade.

Des incidents se sont également produits à l'issue du match (vers 23h45) sur le secteur de La Plaine Stade de France avec quelques bagarres et des vols liés à la présence de nombreux pickpockets, entraînant même un repli temporaire des équipes Transilien SNCF dans leurs locaux pour ne plus être exposés à l'agressivité de certains délinquants présents dans la zone. Une demande d'intervention des forces de police a été faite mais la situation est restée tendue jusqu'à l'évacuation complète de la zone.

Ce risque d'atteinte aux personnes et aux biens n'a pas été suffisamment traité lorsque les individus ont profité de l'aubaine de l'ouverture du filtrage pour pénétrer à l'intérieur du périmètre de sécurité. Le prisme de l'ordre public a été dominant.



Outre les effectifs dédiés à la sécurisation des transports en commun (78) et au traitement des procédures judiciaires (39), il y avait sur place 209 effectifs des Compagnies de sécurisation (CSI) et des BAC territoriales déployés aux abords du stade de France sur les cheminements en direction du stade et à distance de celui-ci, sans être intégrés au plan de maintien de l'ordre.

Lors du match France-Danemark, ce sont 610 policiers en mission d'anti-criminalité qui ont été intégrés dans le dispositif de sécurisation du stade dès la conception de celui-ci. Comme en matière d'ordre public, seule la saturation de l'espace public en effectifs de police en tenue et en civil permet de maîtriser les risques d'atteintes aux personnes et aux biens dans des situations de rixes causées par des bandes de délinquants.

3.3 Les opérations de rétablissement de l'ordre

L'envahissement du parvis du stade de France a nécessité l'utilisation de gazeuses à main et de grenades lacrymogènes pour rétablir l'ordre et s'opposer aux tentatives d'entrée en force, tant de la part de Britanniques que de la part de voyous venus commettre les agressions en utilisant l'opportunité du désordre, comme souvent lorsqu'il y a des troubles, pour s'infiltrer dans le stade par escalade des grilles.

Le préfet de Police a clairement indiqué son regret de l'emploi de ces moyens, soit à l'encontre de personnes ne générant aucun trouble et de surcroît vulnérables, soit de manière disproportionnée dans certains cas par des policiers dont les enquêtes disciplinaires devront déterminer s'ils ont agi dans un cadre déontologique.

Le repositionnement d'une partie des forces à l'intérieur du Stade du côté sud pour contenir les tentatives d'intrusion à partir de 20h13 a contribué à désertir le mail et à laisser le terrain aux délinquants avant que ce terrain ne soit repris et le calme rétabli partiellement à la mi-temps du match, des épisodes se poursuivant tout au long de la soirée et jusqu'au départ des spectateurs à la fin du match.

Par ailleurs, les agents de sécurité privée se sont retrouvés seuls à gérer les accès congestionnés au niveau des tripodes et les désordres sur le mail sud.

Le résultat au moment du coup d'envoi du match est que :

- 91% de tous les spectateurs étaient entrés dans le Stade de France à 21h00 ;
- Sur les 20 000 supporters de Liverpool détenteurs d'un billet valide, 63% (12 570) étaient rentrés à 21h00 (4 784 supplémentaires après 21h00) ;
- 99% des 20 000 supporters de Madrid étaient rentrés dans le Stade avant 21h00 ;
- 2 700 supporters de Liverpool avec des billets valides ne sont jamais rentrés au Stade de France. L'UEFA s'est engagée devant la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques à rembourser les titulaires.

L'UEFA, avec l'accord de la FFF, a pris la décision de retarder le coup d'envoi du match de 36 minutes -21h36- pour des raisons de sécurité car à 20h15 25 000 personnes étaient encore dans les contrôles de pré-filtrage ou aux portes d'entrée du stade de France. Cette décision a occasionné un préjudice d'image sur le déroulement du match, mais a permis d'éviter un



accroissement de la pression qui s'exerçait encore sur les portes et qui aurait pu dégénérer davantage.

*

En conclusion, ces dysfonctionnements sont le résultat, malgré une préparation soignée, de plusieurs failles dans l'orientation et dans la gestion de la foule, dans l'insuffisante information entre la RATP et les PC, dans le manque d'anticipation des itinéraires de délestage, dans la coordination et le dialogue imparfaits entre les parties représentées au PC avec une configuration cloisonnée et dans la non-lecture de signes avant-coureurs de la présence d'individus malveillants venus en grand nombre près du Stade pour commettre des actes de délinquance.

A l'inverse, lors du match France-Danemark le vendredi 03 juin, la gestion dynamique des flux mise en place par la Préfecture de Police de Paris entre les différentes gares et le Stade de France, en liaison étroite avec les transporteurs, a très bien fonctionné.

Ces dysfonctionnements ont conduit à un enchaînement de circonstances et à des manœuvres de maintien de l'ordre dans un climat de tension qui révèle que **les organisateurs et la Police, collectivement, ont subi une situation qui s'aggravait au fur et à mesure que la crise prenait de l'ampleur. Néanmoins, malgré l'ensemble de ces difficultés cumulées, 97% des spectateurs ont assisté au match qui, bien qu'ayant démarré avec un retard de 36 mn, s'est terminé par l'attribution du titre de Champions d'Europe au Real de Madrid.**



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation Interministérielle
aux Grands Événements Sportifs**



II – Cinq axes de recommandations pour l'organisation de grands événements sportifs internationaux tournés vers la qualité de l'expérience des spectateurs dans une atmosphère festive et sûre.

Par lettre de garantie du 03 août 2016 adressée par le Premier ministre Manuel VALLS au président du Comité International Olympique (CIO), M. Thomas BACH, le Gouvernement français s'est engagé à ce que les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 en France se déroulent en toute sécurité et en toute quiétude.

Le contrat de Ville-hôte signé le 13 septembre à Lima (Pérou) par la Ville de Paris et le CNOSF avec le CIO, qui engage juridiquement le Comité d'organisation Paris 2024 (COJO) et que l'Etat s'est engagé à faire respecter, précise à l'art. 17.1 que la responsabilité pour toutes les questions de sécurité liées aux Jeux (y compris les aspects financiers, opérationnels et de planification y afférents) incombe aux Autorités du Pays hôte, lesquelles prendront toutes les mesures nécessaires afin de garantir la tenue des Jeux dans la paix et la sécurité, en ayant la faculté de recevoir le soutien de la Ville-hôte, du CNO hôte et du COJO.

Le Ministre de l'Intérieur, compétent en matière d'ordre public et de sécurité publique, est l'autorité responsable en matière de sécurité (l'autorité « suprême » selon les termes de la lettre de garantie).

Cette sécurité et ce caractère paisible sont les marqueurs de la conception de la sécurité autour des Grands événements sportifs pour tous les sports afin de trouver le juste équilibre entre la sécurité des spectateurs et des participants, la qualité de l'expérience spectateur et la tranquillité des habitants, en s'adaptant aux particularités des sites et dans un dialogue positif avec les élus concernés.

C'est dans cette logique que se développent les concepts d'organisation de France 2023 et de Paris 2024.

Les incidents du samedi 28 mai 2022 sont à rebours de l'expérience acquise dans la livraison de très grands événements, qui se sont déroulés auparavant et doivent se dérouler à l'avenir à la satisfaction du public et des organisateurs.

Leur analyse me conduit à recommander cinq (5) axes de travail pour conforter notre savoir-faire dans l'organisation de l'accueil des événements et de leurs spectateurs.

Recommandation n°1 : Une gouvernance nationale institutionnalisée pour certains Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI) d'intérêt majeur ;

Recommandation n°2 : Optimiser la gestion des flux d'accès aux sites des grands événements pour garantir leur sécurité, leur fluidité et l'expérience qualitative des visiteurs ;



Recommandation n°3 : Un concept de service d'ordre flexible, réactif et partagé avec les acteurs ;

Recommandation n°4 : Une billetterie sécurisée et personnalisée ;

Recommandation n°5 : Un schéma de circulation aux abords du Stade de France à moderniser.

1. Recommandation n°1 : Une gouvernance nationale institutionnalisée pour certains Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI) d'intérêt majeur

La France accueille des dizaines d'événements sportifs internationaux chaque année sans difficulté de sécurité. Celles qui ont été mises en lumière lors de la finale de la Ligue des Champions ne sauraient passer par pertes et profits l'indéniable culture d'accueil de ces événements en France.

A l'opposé, c'est de la trop faible prise en compte des spécificités de chaque événement qu'une difficulté peut survenir.

Au regard de l'ampleur et des circonstances dans lesquelles se déroulent certains événements, la mise en place d'une coordination nationale est à envisager de façon plus systématique pour faire le trait d'union entre la dimension internationale et la gestion locale.

Plusieurs critères non cumulatifs définissent les contours de ces grands événements :

- Compétition nationale ou internationale majeure ;
- Volume de supporters impliqués, français et/ou étrangers notamment ;
- Compétition multi-sites ou organisée sur un site complexe tel que le stade de France ;
- Portée médiatique mondiale ;
- Antécédents connus de difficulté rencontrés ;

Cette coordination nationale pourrait remplir deux missions :

- D'une part, au plan international, elle favoriserait le renfort de la coordination sur les événements signalés et à risques entre les autorités, les services de renseignement et les organisateurs. De plus, elle devrait chercher à fixer le cadre de responsabilités des organisateurs avec un certain nombre de pré requis : exigence de billetterie électronique et suivi précis des déplacements des supporters, transmission en temps réel des informations et des points d'attention, etc.
- D'autre part, cette instance nationale serait le cadre de partage de la bonne mise en œuvre par les organisateurs, par les services de l'Etat, par les opérateurs, par les collectivités, d'un dispositif partagé entre l'échelon national, les préfets en responsabilités sur les sites d'accueil des compétitions concernés et les présidents de



communautés d'agglomération ou les maires, afin de remplir les objectifs de sécurité et de garantir la promotion de l'expérience spectateur.

L'objectif de ce dispositif est triple :

- Se doter des meilleurs moyens de l'anticipation collective des risques et aléas ;
- Coproduire un schéma de sécurité clair et partagé avec tous les acteurs de l'événement (collectivités territoriales, organisateurs, opérateurs de transport, clubs...) qui sont, chacun dans leur domaine de compétence, également des coproducteurs opérationnels de ce schéma.
- Développer une expertise spécifique quand cela est rendu nécessaire.

Cette coordination pourrait être placée sous l'autorité et sous la présidence conjointes du ministre de l'Intérieur et de la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. La Délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES) assurerait le secrétariat de cette coordination, en liaison avec la Coordination nationale pour la sécurité des Jeux (CNSJ) pour les questions relevant du Ministère de l'Intérieur.

Ce dispositif national de préparation est déjà mis en place pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sous la coordination de la DIJOP, créée à cet effet le 13 septembre 2017, et s'appuie sur un Comité interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques placé sous l'autorité du Premier ministre, rassemblant les ministres concernés.

Dans ce cadre qui privilégie le dialogue et le partenariat avec l'ensemble des parties prenantes, des actions concrètes ont été menées, comme la signature dès le 12 janvier 2021 d'un protocole entre l'Etat et Paris 2024 relatif à la sécurité et la sûreté des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 qui fixe de manière anticipée et précise la répartition des responsabilités entre les services de l'Etat et Paris 2024.

Pour la Coupe du Monde de rugby à XV France 2023, un protocole identique a été signé le 20 novembre 2021. Cependant, la mise en place d'une coordination nationale des COPIL territoriaux placés sous l'autorité des préfets, mis en place dans chacune des 9 villes-hôtes n'a pas encore été effectuée. Elle sera prochainement installée.

Les dispositifs de coordination mis en place sous l'autorité des préfets de départements de chacune des 9 villes-hôtes, dans le cadre de COPIL territoriaux, sous l'impulsion de la DIGES et de CNSJ, mériteraient d'être harmonisés et pilotés à l'échelon national.

Cette coordination, appliquée à d'autres GESI d'importance majeure en amont de la coupe du monde de rugby et des JOP 2024, permettrait de préfigurer les dispositifs prévus et de roder les méthodes de travail, ainsi que les réflexes de gestion multi-acteurs pour affronter les difficultés.



2. Recommandation n°2 : Optimiser la gestion des flux d'accès aux sites des grands événements pour garantir leur sécurité, leur fluidité et l'expérience qualitative des visiteurs

La finalité de la gestion des flux doit être de favoriser, dans la durée et dans la continuité, un contrôle optimal des flux d'arrivée.

Ceci doit être pris en compte depuis les pays d'origine des visiteurs jusqu'à l'arrivée sur le territoire national, puis ensuite en direction des infrastructures de transport et jusqu'aux tribunes des sites de compétition, dans le cadre d'une gouvernance claire établissant les périmètres de responsabilités fonctionnelles et géographiques et une recherche de *continuum* et de cohérence dans les parcours.

Ce dispositif doit être préparé aussi bien pour l'accès aux sites et naturellement jusqu'à la fin des épreuves et les retours aux destinations d'origine.

Cela commence par une coordination internationale anticipée, d'une part avec les Etats d'origine pour les questions de sécurité et de formalités d'entrée sur le territoire, d'autre part avec les fédérations sportives nationales et internationales ou les clubs qui organiseront des déplacements groupés et enfin avec les tour-opérateurs et les compagnies aériennes et ferroviaires.

La maîtrise de la connaissance du profil des spectateurs dans une logique adaptée et performante de relation-client et de gestion des données (par exemple les informations de trafic), grâce à la billetterie, constitue un levier d'amélioration de la satisfaction des spectateurs des GESI.

Cette méthode est d'ores et déjà préparée s'agissant des Jeux et de la Coupe du Monde de rugby à XV.

Ainsi, l'étude de la sociologie des visiteurs aux Jeux Olympiques de Londres en 2012 établit que 2 748 453 individus ont fréquenté les sites de compétitions comme spectateurs, dont 76% venus du Royaume Uni et 24% de spectateurs internationaux venus principalement d'Asie du Sud-Est (Chine, Corée, Japon) ou du Moyen-Orient (EAU, Qatar, Arabie saoudite), pour une moyenne de 4 épreuves par spectateurs, tandis que 10 millions de visiteurs démunis de billets ont alimenté la masse des 13 millions de visiteurs dans les live sites.

Pour la Coupe du Monde de Rugby, 2,6 millions de billets seront vendus et on attend environ 600 000 visiteurs étrangers.

Pour les JOP de Paris 2024, 13,5 millions de billets seront mis en vente pour le grand public à partir de février 2023. Les visiteurs étrangers devraient être plus de 2 millions.

Ces GESI se caractériseront donc par des flux très importants de spectateurs et de visiteurs au profil familial et international. Ils ont besoin d'être accueillis, accompagnés, orientés et protégés dans un espace public qui ne leur est pas familier. Les opérations d'arrivée et de départ, le transport individuel ou public, l'hébergement et bien entendu la participation aux événements sportifs et culturels, dans une atmosphère festive et sûre, sont des éléments-clé de la réussite de ces événements.



2.1 Mettre en place une planification de la gestion de la circulation et des flux impliquant services de sécurité, transporteurs, organisateurs et collectivités.

A l'occasion de tous les grands événements, il apparaît indispensable, en phase de modélisation des accès aux sites, de préparer collégialement entre les opérateurs de transport, les organisateurs et les services de sécurité, plusieurs *scenarii* de déplacements alternatifs en cas de perturbations d'origines diverses (pannes techniques, accidents de voyageurs, grève...) afin d'anticiper les risques d'engorgement au niveau des points de contrôle et de préparer les mesures de délestage à réaliser en amont avec agilité.

Cette planification préparatoire de scénarios alternatifs implique de désigner des procédures communes permettant de décider en opérationnel de stopper ou de réorienter les flux en cas d'aléas et de s'y tenir avec rigueur pour l'application réactive du scénario retenu.

En dehors du cas particulier du Stade de France et du CAO, dans le cadre de la préparation des JOP 2024, cette réflexion s'impose avec une exigence particulière dans certains secteurs complexes (Paris-centre qui regroupera sept sites d'épreuves, Versailles, Vaires-sur-Marne, compte tenu des difficiles conditions d'accès aux sites).

Cette planification est placée sous la responsabilité des préfets compétents et doit être articulée avec les services aux compétences nationales et internationales en fonction des situations.

2.2 Organiser systématiquement un parcours spectateur dans sa continuité incluant les systèmes de transports et l'arrivée aux sites.

Sur les itinéraires d'arrivée des spectateurs, l'organisation d'un continuum destiné à les assister dans l'orientation, l'information et la communication, depuis les aéroports et les gares jusqu'à l'arrivée près des sites est à améliorer, notamment et surtout aux abords des sites pérennes :

- Grâce à des dispositifs étoffés de volontaires aux abords des stades et bien au-delà du dernier kilomètre, en articulation étroite avec les dispositifs d'accueil et de sécurité mis en place sur tout le territoire à l'attention des fans, notamment étrangers.

5 000 volontaires sont prévus pour la Coupe du Monde de rugby dans les 10 villes-hôtes et 45 000 pour les Jeux Olympiques et Paralympiques dont $\frac{1}{4}$ qui seront les « visages des Jeux » dédiés à ces missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, avec les capacités linguistiques adéquates.

- Avec des pictogrammes universels pour le balisage, en complément de mesures basiques de prévention situationnelle (éclairage public...), et une signalétique simple, explicite, dynamique, sonore, lumineuse et visuelle (écrans PMV) pilotée depuis le PC du stade pour diffuser le cas échéant des messages d'alerte ou des informations sur les aléas du spectacle ou de la compétition, par exemple la fermeture / ouverture de certains accès ou l'état de la fréquentation.



- En prévoyant des espaces de traitement des litiges en dehors des périmètres de contrôle et des circuits de reflux à l'intérieur de barrières conçus comme des labyrinthes donnant le sentiment au spectateur qu'il est toujours en mouvement, avec des options de sorties.
- En favorisant des plans d'accès prioritaires par les transports en commun et des possibilités plus restreintes par voie routière, intégrant les nouveaux usages, par exemple du vélo, et les concepts de parkings relais accessibles et sécurisés pour ces nouveaux moyens de déplacements.
- En organisant en amont des campagnes de communication nationales et internationales pour les spectateurs de diverses origines afin d'expliquer les étapes successives des parcours de sécurité.
- En considérant que l'articulation permanente entre les thématiques sécurité et mobilité conditionne la réussite des événements.

La stratégie d'animations, de même que la gestion des activités commerciales ou de divertissement en dehors des sites de compétition participe à l'attractivité et à leur mise en valeur en permettant de capter l'intérêt du public pour l'inciter à arriver plus tôt et de manière moins groupée lorsque cela est possible.

3. Recommandation n°3 : Un concept de service d'ordre adapté, réactif et partagé avec les acteurs.

La pleine réussite de l'organisation des grands événements doit s'appuyer sur un service de sécurité qui anticipe tous les aspects impliqués par chaque événement : qualité et sécurité des séjours et déplacements des visiteurs, des équipes, des officiels, des médias, sécurité des accès aux épreuves et réussite d'un déroulement paisible et festif des rencontres sportives.

Cette conjonction nécessite une coordination anticipée et partagée de la conception des services d'ordre, sous le contrôle final de la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES) pour les événements de très grande ampleur.

Cette qualité de coordination est ressortie affaiblie par les restrictions événementielles dans la période du Covid. Si elle a bien été recherchée dans la phase de préparation, elle ne s'est pas suffisamment concrétisée lors de la gestion de la soirée du 28 mai. Elle doit pouvoir retrouver sa pleine efficacité sous l'impulsion d'une gouvernance renouvelée.

Un peu plus d'une année nous sépare de la Coupe du Monde de Rugby à XV et deux ans environ des JOP pour renforcer la relation de confiance, de partage d'informations et de gestion tactique coordonnée entre tous les acteurs – Police, organisateurs, sécurité privée, opérateurs de transport et collectivités hôtes- afin de rendre tangible la coproduction, le continuum de sécurité et une forte intégration des réponses le jour « J ».



3.1 Une préparation anticipée dans un état d'esprit de coproduction de sécurité

La méthode pour la CMR 2023 et les JOP 2024 n'est pas appliquée systématiquement et mériterait de se généraliser à tous les GESI d'ampleur.

a. Elaboration systématique d'un plan de gestion des risques sur les GESI

Cette cartographie des risques de tous ordres, sécuritaires –terrorisme, atteinte aux personnes et aux biens, atteinte à la réputation et au fonctionnement de l'événement, cyber, sinistres naturels, accidents technologiques...- ou non sécuritaires –billetterie, modèle économique, conformité juridique...- est nécessairement évolutive en fonction du contexte, des menaces, ou de l'identification de nouveaux risques ou de vulnérabilités dans le cadre d'une réflexion permanente entre les différents gestionnaires de risques.

Elle est coordonnée par les préfets compétents.

La norme internationale ISO 31 000 de management des risques - EBIOS Risk Manager ISO 27005 pour le domaine cyber- fournit une méthode de cotation des risques selon leur vraisemblance et leurs conséquences et une démarche de plans de remédiation par des contre-mesures et de résilience post-crise.

b. Le protocole de sécurité

Le partage des responsabilités en matière de sécurité et de sûreté dans un cadre clair et engageant prend la forme d'un protocole écrit qui définit une stratégie et passe au peigne fin toutes les missions de sécurité, de sûreté et de secours. Ce protocole répartit les responsabilités de manière précise, dans un concept opérationnel commun et continu. Il fait le lien entre les sites de compétition et l'espace public, la gestion des flux à l'extérieur (de la responsabilité de l'Etat) et les missions des gestionnaires des sites.

De tels protocoles ont été signés le 20 novembre 2021 entre l'Etat et le Groupement d'Intérêt Public France 2023 et le 12 janvier 2021 entre l'Etat et le Comité d'organisation Paris 2024 (COJO). Dans ce dernier cas de figure il est prévu d'appliquer une clause de mise à jour à la fin de l'année 2022. Les collectivités locales doivent être impliquées dans l'élaboration de ces protocoles.

Ces protocoles de sécurité constituent désormais un gage d'efficacité dans la préparation de l'organisation des GESI de grande ampleur et doivent être, autant que possible, réalisés.

c. Un schéma de service d'ordre adapté au plan local par les préfets dans un esprit de concertation

La méthode de travail est désormais bien éprouvée :

- La désignation de personnes-clé expérimentées dans toutes les organisations ;
- L'organisation de réunions préparatoires avec déambulation sur les sites ;



- Les tests et exercice en commun. A cet égard, une quinzaine d'événements tests seront organisés à l'été 2023 et au printemps 2024 pour tester l'organisation des opérations dans les sites des Jeux Olympiques et Paralympiques et dans les conditions les plus proches de celles des Jeux ;
- La prise en compte d'un risque cyber ;
- L'anticipation du risque terroriste ;
- L'établissement de périmètres élargis de premier contrôle de sécurité avec des impératifs de traitement fluide, positionnés à des endroits stratégiques, avec la désignation de zones de traitement des litiges et des circuits de reflux ;
- Une réflexion pourrait être conduite sur une meilleure intégration des sociétés de sécurité privée dans la conception des événements au même titre que les donneurs d'ordre.

d. Un cahier des charges national pour la conception de zones de visionnage et de Fan zones

L'enjeu est d'offrir aux services territoriaux un schéma-type de sécurité énumérant les principaux arbitrages et mesures de précaution à adopter (sites clos et contrôlés, vidéo protection, PC de site, signalétique...). Evidemment, ce schéma général doit préserver la souplesse et la capacité d'adaptation des spécificités locales, sous la conduite des préfets, avec les maires.

Un travail partenarial a été mené dans ce sens avec l'association des Territoires d'Événements Sportifs (TES), qui se matérialisera dans une instruction ministérielle sur les villages et live sites Rugby à l'automne 2022.

Ces zones doivent être installées dans des secteurs attractifs et emblématiques de la Ville mais à une certaine distance du site de compétition pour ne pas obérer les capacités des moyens de transport et permettre de dissocier les flux.

Un catalogue de lieux d'implantation de ces Fans zones avec plusieurs options de jauges pourrait répondre à la difficulté récurrente d'identifier des sites d'accueil au cas par cas, comme cela a été démontré avec la Fan zone des supporters de Liverpool sur le Cours de Vincennes qui a mis du temps à trouver son emplacement.

e. La mise en place d'une coopération internationale proportionnelle à la dimension internationale de l'événement

Celle-ci, qui existe déjà et pourrait demander à être renforcée et actionnée plus régulièrement pour de grands événements, se matérialise par des canaux d'échanges d'informations avec les pays d'origine des visiteurs et le cas échéant par des échanges d'officiers de liaison et l'accueil qui pourrait être plus systématique de policiers des pays d'origine, et si nécessaire en concevant un centre dédié à cette coopération pendant l'événement.



3.2 Une prise en compte systématique des risques liés à la délinquance dans les schémas de service d'ordre

De nombreux supporters, notamment espagnols et britanniques, ont été confrontés le 28 mai à des actes de délinquance. Une plus forte prise en compte de la lutte contre la criminalité et la délinquance au sein des dispositifs de services d'ordre et de circulation est indispensable.

Des dispositifs visibles de sécurisation, des capacités d'interprétariat et des modalités de traitement des plaintes doivent être conçus dans le cadre de plans spéciaux de sécurisation des touristes sur les principaux sites, lieux de passage, de transit ou de visite (aéroports, gares, sites touristiques...).

Il apparaît indispensable d'y réfléchir dès maintenant pour la Coupe du Monde de Rugby et dès le lancement de la billetterie de Paris 2024 afin de documenter les profils et les origines géographiques des acheteurs et par extension des visiteurs.

Compte-tenu de la perspective d'accueillir en France deux très grands événements sportifs et touristiques en 2023 et 2024, la mise en place systématique d'un plan national de sécurisation des touristes, décliné dans chacun des territoires concernés, est souhaitable.

Sa déclinaison pourrait être mise en œuvre d'ici l'été 2023.

3.3 Des PC de sites décloisonnés, favorisant l'intégration et la communication

La distribution des postes de travail dans les PC doit privilégier la recherche d'une ergonomie favorisant la communication et un dialogue facile entre les autorités de police, dans leurs prérogatives, celles en charge du contrôle ou de la mobilité, les collectivités territoriales et l'organisateur de l'événement ainsi que l'exploitant du site.

Ces PC doivent disposer des outils de vidéo-protection conçus en relation avec la recherche de continuité transport - cheminements – entrée dans le stade. Les interconnexions des systèmes vidéo des différents opérateurs renvoyées au PC du site sont évidemment nécessaires.

De même, il faut être en capacité du suivi permanent des réseaux sociaux en source ouverte, non seulement par les services de renseignement pour capter des indications sur d'éventuelles intentions malveillantes, mais aussi au niveau des PC de sites pour prendre la mesure des ambiances à l'approche des sites et adapter les dispositifs en conséquence.

Deux améliorations législatives importantes pourraient être apportées pour l'avenir :

- Régulariser la possibilité d'accès partiel ou total de différents opérateurs individuellement habilités et responsabilisés à des systèmes tiers (par exemple certains opérateurs de la FFF ou de la FFR au PC Police).



- Disposer du cadre juridique permettant le recours à des algorithmes (Intelligence Artificielle) appliqués à certains flux vidéo issus des caméras installées sur les emprises des sites de compétition et de célébration et à leurs abords dans l'espace public. Ces algorithmes auraient vocation à assurer le comptage et le suivi des flux, ainsi que la détection de situations anormales, de regroupements ou de mouvements de foule dans un cadre éthique et transparent.

La Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'intérieur (LOPMI) pourrait constituer le vecteur législatif porteur de ces deux améliorations.

3.4 Une capacité de diffusion d'information par les organisateurs du stade à l'attention du public dans sa phase d'approche et d'attente

Il s'agit de mettre en place, quand cela est possible, des moyens de sonorisation et des écrans tournés vers l'extérieur du site de compétition. Ces dispositifs peuvent également renforcer l'expérience spectateur en diffusant des contenus ludiques. Ils permettent d'apaiser le public en cas de tensions en lui fournissant les éléments d'information utiles.

Ces dispositifs pourraient être complémentaires à toute initiative passant par des canaux digitaux (cf. recommandation n°4).

3.5 La maîtrise de l'escalade de la tension par la prévention des conflits

- Capitaliser sur l'expérience acquise en fidélisant et en spécialisant les cadres en charge des services d'ordre et les opérateurs des PC sur des sites qui par leur complexité nécessitent une expertise particulière (ex : le Stade de France).
- S'interroger sur le bon positionnement des forces de l'ordre pour être en mesure d'assurer le contrôle continu des vérifications réalisées par les stadiers tout en facilitant le travail de ces agents en amont des points de pré-filtrage et de filtrage.
- Utiliser de préférence des rangs de stadiers en premier rideau dans les vagues de refoulement dans un cadre coordonné avec le soutien de la Police.
- Différencier les codes vestimentaires des policiers au contact du public chargés de sécuriser et de rassurer, à distinguer des unités d'intervention qui doivent de préférence se trouver positionnées en retrait tout en étant visibles.
- Développer le recours aux patrouilles équestres pour les opérations de canalisation de la foule sur des axes larges.

*



En conclusion, sur les dispositifs des Cérémonies d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques, ces différents éléments de conduite de la préparation des services d'ordre seront le guide de la réflexion déjà engagée depuis plus d'un an afin de **favoriser un équilibre entre les impératifs de sécurité et les attentes des spectateurs.**

Tout en maintenant un dialogue exigeant sur les concepts et les moyens avec l'organisateur, une approche plus constructive doit être trouvée dans un esprit de dialogue, en impliquant davantage dans la phase de conception l'ensemble des services en charge de plans sécurisés de mobilité. Ce dialogue permettra de s'assurer que les modalités d'accueil du public veilleront à prévenir les conséquences de mouvements de foule inopinés, préserveront des conditions de visibilité satisfaisante et organiseront de manière encadrée les déplacements des spectateurs le long des quais hauts.

Sur un dispositif inédit tel que celui des Cérémonies d'ouverture, il ne fait pas de doute qu'une validation interministérielle du dispositif de sécurité devra être examinée.

4. Recommandation n°4 : Une billetterie sécurisée et personnalisée

4.1 Pour les GESI de grande ampleur, imposer une billetterie intégralement électronique afin de réduire les risques de fraudes

Ces dispositions sont déjà prévues pour la Coupe du Monde de Rugby 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et pratiquées par des grands événements tels que les Internationaux de France de Tennis :

- La dématérialisation totale de billets non transférables, transmis par l'organisateur seulement quelques jours avant par messagerie SMS et comportant un QR code rotatif utilisant la technologie *blockchain*, activé seulement dans un périmètre virtuel correspondant au périmètre de sécurité du site, pouvant être d'abord contrôlé au pré-filtrage puis ensuite désactivé une fois que le visiteur est rentré dans le site de compétition.
- Une chaîne cyber-sécurisée de vente de billets électroniques, depuis les producteurs jusqu'aux acheteurs et aux contrôleurs.
- L'anticipation des risques de fraudes à l'échelle internationale par le biais du renseignement criminel international en amont de l'événement.

4.2 Une billetterie personnalisée et interactive

Du fait de l'évolution des usages, l'expérience spectateur, son optimisation et sa sécurisation passe de plus en plus par des canaux digitaux permettant une interactivité.

Les données collectées lors de la mise en vente de la billetterie peuvent permettre via des applications digitales faciles et intuitives d'envoyer le bon message à la bonne personne via le



bon canal, d'autant plus que le client sera sensible au fait d'être reconnu et pris en compte dans son individualité.

La Fédération Française de Tennis pratique et entretient cette communication avec ses spectateurs par le biais de notifications push.

L'utilisation de la billetterie comme vecteur de communication permettant de diffuser jusqu'à des messages de sécurité demande au préalable un travail en amont avec les différentes parties prenantes pour caractériser les données disponibles (format, contenu, protocole...) susceptibles d'enrichir l'expérience spectateurs puis pour mettre en place les flux de données entre les différents écosystèmes techniques des parties et de l'organisateur (application mobile).

Le dispositif est bien prévu pour France 2023 et Paris 2024.

Une expertise permettant de mesurer les conditions de mises en œuvre de ces systèmes de billetterie serait nécessaire de la part d'un groupe de travail dédié réunissant les spécialistes de la question afin d'en tirer des préconisations applicables à d'autres GESI d'importance majeure, ou aux Test Events qui vont se dérouler à l'été 2023 et au Printemps 2024.

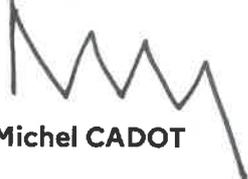
5. Recommandation n°5 : Un schéma de circulation aux abords du Stade de France à moderniser

Les incidents survenus le 28 mai 2022 au Stade de France soulignent le besoin de revisiter le schéma de sécurité et de mobilité pour s'adapter à l'évolution du secteur qui va être profondément affecté par de nombreux travaux ou évolutions des usages (Centre Aquatique Olympique, Franchissement Urbain Pleyel, franchissement du faisceau ferroviaire nord, nouveaux échangeurs autoroutiers, plan vélo, rénovation des abords...).

En effet, au niveau territorial, la SNCF planifie la modernisation du faisceau ferroviaire nord en Seine-Saint-Denis, dans le secteur du village des athlètes (14 000 habitants), du Stade de France (77 000 places) et du Centre Aquatique Olympique (6 000 places) pour répondre au besoin d'une très forte demande et d'une cadence de trafic tendue sur les lignes RER B et D.

Des plans de délestage doivent être travaillés en liaison avec Ile-de-France Mobilités afin de parer aux éventualités, en évaluant les financements qui seraient nécessaires pour disposer aux abords et sur les cheminements d'outils pérennes d'orientation, d'information et de communication avec les visiteurs.

Cette réflexion spécifique intégrant également la dimension d'animation aux accès et sur les abords du stade de France pourrait être conduite par le préfet de Seine-Saint-Denis en liaison avec les élus, les organisateurs et le Consortium du Stade de France, et en cohérence avec la stratégie de sécurité conduite par le préfet de Police.


Michel CADOT